

	<b>Compte Rendu</b>  Réunion du Conseil Municipal	Réunion du : 12 mars 2015  Auteur du relevé : André ZAVAN  Version du : 16 mars 2015
---	---	---

Date et heure de la réunion : jeudi 12 mars 2015 à 20h00.  
Convocation adressée le 05 mars 2015.

Membres présents (17) : M. CAPURON, M. ZAVAN, M. RUDELIN, Mme BELUGUE, Mme DUMAREAU, M. VILLERMET, M. BEAUDEAU, Mme BETHOULE, M. BLANCHER, Mme BONPAIN, M. DEPEUX, M. FAVIER, Mme FERNANDES, Mme GUITTON, M. HIRT, Mme POISSON, Mme RIBEYROL.  
Membre absent excusé (1) : Mme PIMPAUD.  
Pouvoirs (1) : M. GUERINET a donné pouvoir à M. RUDELIN.

Ordre du jour de la réunion :

Points de l'ordre du jour	Discussions	Résultats (scrutin, vote)										
1- - Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal. - Adoption de l'ordre du jour.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>En préambule Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :</i></li> <li>• <b>Eglise – Pose de protections Altuglass au clocher</b></li> <li>• <b>Rénovation menuiseries logement du multiple rural (Bar « Chez Darling »)</b></li> <li>• <b>Composition des bureaux de vote pour les élections du 22 et 29 mars.</b></li> </ul> Pas de remarque.	Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications de l'ordre du jour présentées par Monsieur le Maire.  Le Conseil Municipal <ul style="list-style-type: none"> <li>• approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal et</li> <li>• adopte l'ordre du jour.</li> </ul>										
2-1 - Compte Administratif 2014- <b>Budget COMMUNE.</b>	Monsieur le Maire présente à l'assemblée les comptes administratifs de l'exercice 2014 de la commune et de l'assainissement <b>puis quitte la salle de réunion.</b> Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. BLANCHER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Didier CAPURON, maire, donne acte de la présentation faite du compte administratif de la commune, lequel peut se résumer ainsi : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Section fonctionnement :</u></li> </ul> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><b>Recettes :</b></td> <td style="text-align: right;"><b>942 687.65 €</b></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Excédent 2013 :</td> <td style="text-align: right;">62 447.55 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><b>Dépenses :</b></td> <td style="text-align: right;"><b>781 367.33 €</b></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><b>Résultat de fonctionnement :</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">=&gt; excédent:</td> <td style="text-align: right;"><b>+ 223 767.87 €</b></td> </tr> </table>	<b>Recettes :</b>	<b>942 687.65 €</b>	Excédent 2013 :	62 447.55 €	<b>Dépenses :</b>	<b>781 367.33 €</b>	<b>Résultat de fonctionnement :</b>		=> excédent:	<b>+ 223 767.87 €</b>	
<b>Recettes :</b>	<b>942 687.65 €</b>											
Excédent 2013 :	62 447.55 €											
<b>Dépenses :</b>	<b>781 367.33 €</b>											
<b>Résultat de fonctionnement :</b>												
=> excédent:	<b>+ 223 767.87 €</b>											

<p>2-2 -Compte Administratif 2014 -<b>Budget ASSAINISSEMENT.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Section d'investissement :</u>  <b>Recettes :</b> 183 849.35 €  <b>Dépenses :</b> 119 179.59 €  Déficit reporté 2013 : 122 237.51 €  Reste à réaliser dépenses : 38 500.00 €  <b>Résultat d'investissement :</b>  =&gt; <b>déficit : -96 067.75 €</b></li> </ul> <p>Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. BLANCHER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Didier CAPURON, maire, donne acte de la présentation faite du compte administratif assainissement, lequel peut se résumer ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Section d'exploitation :</u>  <b>Recettes :</b> 105 412.38 €  Excédent 2013 : 14 616.38 €  <b>Dépenses :</b> 72 663.67 €  <b>Résultat d'exploitation</b>  =&gt; <b>excédent: + 47 365.09 €</b></li> <li>• <u>Section d'investissement :</u>  <b>Recettes :</b> 117 748.21 €  Excédent reporté 2013 : 5 955.79 €  Reste à réaliser recettes : 619 488.00 €  <b>Dépenses :</b> 126 426.69 €  Reste à réaliser dépenses : 694 585.00 €  <b>Résultat d'investissement :</b>  =&gt; <b>déficit - 77 819.69 €</b></li> </ul> <p><b>Monsieur le Maire est invité à revenir en séance et reprend la présidence de la réunion.</b></p>	<p>Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. BLANCHER, délibérant sur les <b>comptes administratifs de la commune et de l'assainissement</b> de l'exercice 2014 dressés par Didier CAPURON, maire,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>constate</b>, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte</li> <li>• <b>vote</b> et arrête à l'unanimité à main levée les résultats tels que résumés ci-contre,</li> <li>• <b>donne</b> acte à Monsieur le Maire, de retour en séance, de la présentation faite des différents comptes administratifs.</li> </ul>
<p>2- 3 - Approbation comptes de gestion 2014 de la <b>commune</b> et de <b>l'assainissement.</b></p>	<p>Monsieur le Maire présente successivement les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les <b>comptes de gestion dressés par le receveur</b>, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour chacun des deux budgets.</p>	<p>Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice N-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris la journée complémentaire,</li> <li>• statuant sur l'exécution du budget principal de la commune et du budget assainissement de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,</li> <li>• statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, après en avoir</li> </ul>

<p>3- Affectation des résultats.</p>	<p>Monsieur le Maire présente les <b>résultats définitifs des comptes de la commune et de l'assainissement</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> :</li> </ul> <table border="0"> <tr> <td>Excédent fonctionnement 2014 :</td> <td style="text-align: right;">161 320.32 €</td> </tr> <tr> <td>Excédent investissement 2014 :</td> <td style="text-align: right;">64 669.76 €</td> </tr> <tr> <td>Report excédent fonctionnement 2013 :</td> <td style="text-align: right;">62 447.55 €</td> </tr> <tr> <td>Report déficit investissement 2013 :</td> <td style="text-align: right;">- 122 237.51 €</td> </tr> <tr> <td>Restes à réaliser dépenses investissement :</td> <td style="text-align: right;">-38 500.00 €</td> </tr> <tr> <td>Restes à réaliser recettes investissement :</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> </tr> <tr> <td><b>Le résultat net est de</b></td> <td style="text-align: right;"><b>127 700.12 €</b></td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assainissement</b> :</li> </ul> <table border="0"> <tr> <td>Excédent exploitation 2014 :</td> <td style="text-align: right;">32 748.71 €</td> </tr> <tr> <td>Déficit investissement 2014 :</td> <td style="text-align: right;">-8 678.48 €</td> </tr> <tr> <td>Report excédent exploitation 2013 :</td> <td style="text-align: right;">14 616.38 €</td> </tr> <tr> <td>Report excédent investissement 2013 :</td> <td style="text-align: right;">5 955.79 €</td> </tr> <tr> <td>Restes à réaliser dépenses investissement :</td> <td style="text-align: right;">-694 585.00 €</td> </tr> <tr> <td>Restes à réaliser recettes investissement :</td> <td style="text-align: right;">-619 488.00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Le résultat net est de</b></td> <td style="text-align: right;"><b>- 30 454.60 €</b></td> </tr> </table>	Excédent fonctionnement 2014 :	161 320.32 €	Excédent investissement 2014 :	64 669.76 €	Report excédent fonctionnement 2013 :	62 447.55 €	Report déficit investissement 2013 :	- 122 237.51 €	Restes à réaliser dépenses investissement :	-38 500.00 €	Restes à réaliser recettes investissement :	0 €	<b>Le résultat net est de</b>	<b>127 700.12 €</b>	Excédent exploitation 2014 :	32 748.71 €	Déficit investissement 2014 :	-8 678.48 €	Report excédent exploitation 2013 :	14 616.38 €	Report excédent investissement 2013 :	5 955.79 €	Restes à réaliser dépenses investissement :	-694 585.00 €	Restes à réaliser recettes investissement :	-619 488.00 €	<b>Le résultat net est de</b>	<b>- 30 454.60 €</b>	<p>délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DECLARE</b> à l'unanimité, par vote à main levée, que les <b>comptes de gestion de la commune et de l'assainissement</b>, dressés, pour l'exercice 2014 par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.</li> </ul> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Valide</b> les résultats définitifs tels que présentés,</li> <li>• <b>Décide</b> d'affecter l'excédent aux recettes de fonctionnement du budget primitif de la commune pour l'année 2015 et d'affecter le déficit aux dépenses d'investissement du budget primitif de l'assainissement pour l'année 2015.</li> </ul>
Excédent fonctionnement 2014 :	161 320.32 €																													
Excédent investissement 2014 :	64 669.76 €																													
Report excédent fonctionnement 2013 :	62 447.55 €																													
Report déficit investissement 2013 :	- 122 237.51 €																													
Restes à réaliser dépenses investissement :	-38 500.00 €																													
Restes à réaliser recettes investissement :	0 €																													
<b>Le résultat net est de</b>	<b>127 700.12 €</b>																													
Excédent exploitation 2014 :	32 748.71 €																													
Déficit investissement 2014 :	-8 678.48 €																													
Report excédent exploitation 2013 :	14 616.38 €																													
Report excédent investissement 2013 :	5 955.79 €																													
Restes à réaliser dépenses investissement :	-694 585.00 €																													
Restes à réaliser recettes investissement :	-619 488.00 €																													
<b>Le résultat net est de</b>	<b>- 30 454.60 €</b>																													
<p>4 - Admission en non-valeur.</p>	<p>Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état de demande d'admission en non-valeur du 12 février 2015 émanant de la Trésorerie de Bergerac Municipale et banlieue qui n'a pu recouvrer plusieurs titres de recette pour un montant total de 70,16 €.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> l'admission en non-valeur pour la somme de 70,16 € de la prendre en charge sur le budget 2015 à la section de fonctionnement – article 6541.</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.</li> </ul>																												
<p>5 - Autorisation engagement des dépenses d'investissements.</p>	<p>Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'article L1612-1 modifié par l'ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009 – art 3 donne la possibilité aux collectivités territoriales de mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement sans compter le chapitre 16 de l'exercice N-1, avant le vote du budget primitif. Afin de pouvoir procéder aux mandatements des investissements les plus urgents soit d'une chaudière au logement communal et de la réfection de la cour de l'école, Monsieur le Maire demande au Conseil cette autorisation.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire ou à défaut son adjoint à engager des dépenses d'investissements pour l'année 2015 à hauteur de 25 % maximum du budget 2014 section d'investissement sans compter les chapitres 16 et 18.</li> <li>• <b>Précise</b> que ces dépenses seront mandatées au compte : 2151 – Réfection de la cour de l'école maternelle pour un montant de 13054.24 € TTC,</li> </ul>																												

<p>6 - Redevance occupation domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.</p>	<p>Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29, Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article 47, Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public, Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances e fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.</p>	<p>2158 – Chaudière « Plantes et Nutriments » pour un montant de 4440.00 € TTC.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée <b>décide</b>,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'appliquer</b> les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2015 : 40,25 € par kilomètre et par artère en souterrain 53,87 € par kilomètre et par artère en aérien 26,83 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques</li> <li>• <b>De revaloriser</b> chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.</li> <li>• <b>D'inscrire</b> annuellement cette recette au compte n° 70323.</li> <li>• <b>Charge</b> Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.</li> </ul>																		
<p>7 - Avenant n° 4 contrat d'objectif- Demande de financement.</p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différents investissements susceptibles d'être financés dans le cadre des contrats d'objectifs. Il propose l'inscription à l'avenant n° 4 des contrats d'objectifs, des opérations ci-dessous avec le plan de financement suivant (montants HT):</p> <p><u>Réfection de la cour de l'école :</u></p> <table border="1" data-bbox="347 1512 1037 1612"> <tr> <td>Commune</td> <td>6 528 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Général</td> <td>4 352 €</td> </tr> <tr> <td>Montant HT</td> <td>10 880 €</td> </tr> </table> <p><u>Travaux de rénovation logements communaux :</u></p> <table border="1" data-bbox="347 1680 1037 1780"> <tr> <td>Commune</td> <td>8 772 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Général</td> <td>5 848 €</td> </tr> <tr> <td>Montant HT</td> <td>14 620 €</td> </tr> </table> <p><u>Travaux salle des fêtes :</u></p> <table border="1" data-bbox="347 1848 1037 1960"> <tr> <td>Commune</td> <td>8 622</td> </tr> <tr> <td>Conseil Général</td> <td>5 748</td> </tr> <tr> <td>Montant HT</td> <td>14 370</td> </tr> </table>	Commune	6 528 €	Conseil Général	4 352 €	Montant HT	10 880 €	Commune	8 772 €	Conseil Général	5 848 €	Montant HT	14 620 €	Commune	8 622	Conseil Général	5 748	Montant HT	14 370	
Commune	6 528 €																			
Conseil Général	4 352 €																			
Montant HT	10 880 €																			
Commune	8 772 €																			
Conseil Général	5 848 €																			
Montant HT	14 620 €																			
Commune	8 622																			
Conseil Général	5 748																			
Montant HT	14 370																			

8 - Renouvellement du contrat de maintenance Informatique.	<b>Travaux à l'église :</b>		Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée, <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demande</b> l'inscription à l'avenant n° 4 des contrats d'objectifs, des opérations et financements présentés par Monsieur le Maire,</li> <li>• <b>Mandate</b> Monsieur le Maire pour signer au nom et pour le compte de la commune, les documents administratifs et comptables portant sur le Contrat d'Objectifs avec le Conseil Général de la Dordogne.</li> </ul>
	Commune	22 320 €	
	Conseil Général	14 880 €	
	Montant HT	37 200	
	<b>Travaux couverture maison des associations :</b>		
	Commune	17 754 €	
	Conseil Général	11 836 €	
	Montant HT	29 590 €	
	<b>Aménagement parking des services techniques :</b>		
	Commune	8 142 €	
Conseil Général	5 428 €		
Montant HT	13 570 €		
9 - Bail commercial du « Multiple rural ».	<p>Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de maintenance et d'assistance technique du parc informatique de la mairie avec le prestataire STARGATE INFORMATIQUE BMI situé à Mussidan, celui-ci arrivant à échéance. Il donne la parole à M. ZAVAN qui présente la proposition reçue soit : 1 335,15 € TTC pour 26 h/ an dont 2h offertes.</p> <p>M. HIRT s'interroge sur les raisons du choix d'un prestataire basé à Mussidan au lieu d'un concurrent éventuel situé plus près géographiquement.</p> <p><i>M. le Maire explique que l'éloignement n'est pas pénalisant car il correspond à un trajet de moins de 30 mn. Par ailleurs beaucoup d'interventions se font par connexion à distance.</i></p> <p><i>M. ZAVAN ajoute que l'expérience du passé a incité alors le Conseil Municipal à abandonner successivement d'autres prestataires et à faire appel à une structure de dimension et d'organisation répondant mieux à nos exigences. Par ailleurs « Stargate » compte de nombreux clients en collectivités et de ce fait possède une réelle expérience des logiciels spécifiques à ces mêmes collectivités. A souligner le maintien des tarifs. Enfin et d'une façon générale la prestation est tout à fait satisfaisante.</i></p> <p><i>M. le Maire indique cependant que si le Conseil Municipal le souhaite, le contrat pourra être dénoncé lors de la prochaine échéance et faire l'objet d'un nouvel appel d'offre.</i></p>		Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée, <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> de renouveler le contrat avec STARGATE INFORMATIQUE BMI situé à MUSSIDAN (Dordogne) pour un montant de 1 335,15 TTC/an,</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer tous documents utiles en la matière.</li> </ul>
	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la vente par Monsieur Bruno TAUDIERE du fonds de commerce situé dans l'immeuble appartenant à la commune et appelé « Multiple rural », selon l'acte notarié en date du 30 décembre 2014, il est nécessaire d'établir un nouveau bail avec Madame CHAUX Valérie repreneuse du commerce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, nouveau bail portant sur ledit immeuble, assorti à titre exécutoire de la location gérance de la licence de débit de boissons de IV<sup>ème</sup> catégorie, appartenant également à la commune.</p>		Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée, <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Consent</b> un bail, assorti à titre accessoire de la location gérance de la licence de débit de boissons de IV<sup>ème</sup> catégorie, pour une durée de trois années, renouvelable 2 fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.</li> <li>• <b>Décide</b> de fixer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 le montant du loyer à la somme de 595 € (cinq cent quatre-vingt-quinze euros) pour la première année et de 695 € (six cent quatre-vingt-quinze</li> </ul>

<p>10 – Columbarium- Achat de cases supplémentaires- Choix de l'entreprise.</p>	<p>Monsieur le Maire et M. RUDELIN informent le Conseil Municipal qu'il n'y a plus de cases disponibles au columbarium et qu'il est donc nécessaire d'en acquérir de nouvelles.</p> <p>À cet effet deux entreprises ont été consultées pour l'achat de 6 cases.</p> <table border="1" data-bbox="347 645 1007 853"> <thead> <tr> <th>Nom des entreprises</th> <th>Montant H.T.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ent. JARNAC Funéraire 24100 BERGERAC</td> <td>3330,00 €</td> </tr> <tr> <td>PAULY S.A.R.L. 30 Av. du Prof. Calmette 24100 BERGERAC</td> <td>3366,27 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nom des entreprises	Montant H.T.	Ent. JARNAC Funéraire 24100 BERGERAC	3330,00 €	PAULY S.A.R.L. 30 Av. du Prof. Calmette 24100 BERGERAC	3366,27 €	<p>euros) à compter de la 2<sup>ème</sup> année soit au 1<sup>er</sup> avril 2016.</p> <p>La révision sera annuelle à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et conforme à l'évolution de l'indice des loyers commerciaux du 3<sup>ème</sup> trimestre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire ou à défaut son adjoint à signer tous documents se rapportant à cette affaire.</li> </ul> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> de retenir l'entreprise JARNAC située à Bergerac pour un montant de 3 330,00 € H.T.,</li> <li>• <b>Autorise</b> M. le Maire à signer tous les documents utiles en la matière.</li> </ul>
Nom des entreprises	Montant H.T.							
Ent. JARNAC Funéraire 24100 BERGERAC	3330,00 €							
PAULY S.A.R.L. 30 Av. du Prof. Calmette 24100 BERGERAC	3366,27 €							
<p>11 – Travaux salle des fêtes – VMC. Choix de l'entreprise.</p>	<p>Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de pose de la VMC dans la salle des fêtes.</p> <p>M. ZAVAN rappelle que lors de la réunion du CM du 22 janvier des questions techniques n'ayant pas trouvées de réponse, le Conseil Municipal avait <b>décidé de reporter sa décision</b> quant au choix de l'entreprise.</p> <p>Il apporte des réponses et arguments tout en rappelant que deux entreprises ont été consultées.</p> <table border="1" data-bbox="347 1256 1007 1429"> <thead> <tr> <th>Nom des entreprises</th> <th>Montant H.T.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>APB – ZA Vallade Sud 24100 BERGERAC</td> <td>4 404,00 €</td> </tr> <tr> <td>Ets POLO 24100 BERGERAC</td> <td>8 728,23 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nom des entreprises	Montant H.T.	APB – ZA Vallade Sud 24100 BERGERAC	4 404,00 €	Ets POLO 24100 BERGERAC	8 728,23 €	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> de retenir l'entreprise APB – ZA Vallade Sud 24100 BERGERAC pour un montant de 4 404 € H.T.,</li> <li>• <b>Autorise</b> M. le Maire à signer tous documents utiles en la matière.</li> </ul>
Nom des entreprises	Montant H.T.							
APB – ZA Vallade Sud 24100 BERGERAC	4 404,00 €							
Ets POLO 24100 BERGERAC	8 728,23 €							
<p>12 - Questions diverses. 12 – 1 – Église – Pose de protections Altuglass au clocher.</p>	<p>Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de remettre en place les protections Altuglass du clocher qui ont été endommagées par les intempéries.</p> <p>Dans le cadre du contrat de maintenance avec l'entreprise BODET située à BRUGIERES 31150, un devis a été fourni par le prestataire d'un montant de 1 284 € HT.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accepte</b> le devis proposé par l'entreprise BODET située à BRUGIERES 31150 pour un montant de 1 284 € HT.</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer tous documents utiles en la matière.</li> </ul>						
<p>12 – 2 -Rénovation menuiseries logement multiple rural.</p>	<p>Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de rénover les menuiseries du logement du Multiple Rural.</p> <p>Monsieur le Maire présente la proposition des Menuiseries Grégoire situées à 24700 Montpon Ménéstérol soit : 1 214,28 € HT.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accepte</b> le devis proposé par les Menuiseries Grégoire située à</li> </ul>						

<p>11- 3 - Autres points abordés.</p>	<p style="text-align: right;">➤ <i>Didier CAPURON (Maire) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élections départementales : Composition des bureaux de vote pour les élections du 22 et 29 mars.</li> <li>• <b>Dimanche 22 mars 2015</b> (1<sup>er</sup> tour) <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ De 8 heures à 11 heures 30 : D. Capuron, V. Villermet, P. Beaudeau et J. Belugue</li> <li>➤ De 11 heures 30 à 15 heures : A. Zavan, C. Blancher, A. Dumareau et L. Depeux</li> <li>➤ De 15 heures à 18 heures : D. Rudelin, G. Hirt, C. Bethoule et C. Guérinet</li> <li>➤ A partir de 18 heures : présence de tous les élus disponibles pour le dépouillement.</li> </ul> </li> <li>• <b>Dimanche 29 mars 2015</b> (2<sup>nd</sup> tour) <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ De 8 heures à 11 heures 30 : D. Capuron, V. Villermet, P. Beaudeau et J. Belugue</li> <li>➤ De 11 heures 30 à 15 heures : A. Zavan, C. Blancher, A. Dumareau et L. Depeux</li> <li>➤ De 15 heures à 18 heures : D. Rudelin, G. Hirt, A. Fernandes et C. Guérinet</li> <li>➤ A partir de 18 heures : présence de tous les élus disponibles pour le dépouillement.</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: right;">➤ <i>Laurent DEPEUX :</i></p> <p>Suite au projet de rénovation des menuiseries du logement au multiple rural, s'interroge sur la problématique d'accès pour les personnes à mobilité réduite.</p> <p><i>M. le Maire explique que ne s'agissant pas d'un ERP (Etablissement recevant du public) la réglementation ne s'applique pas.</i></p> <p><i>Ceci étant, concernant l'accès aux ERP, une réunion d'information organisée par les services de l'état va avoir lieu le 19 mars à Prigonrieux.</i></p> <p><i>M. ZAVAN indique qu'un audit a été effectué en 2014 par un organisme mandaté par le Conseil Général.</i></p> <p><i>Le rapport qui nous est parvenu fait état de très nombreuses observations, préconisations et obligations dont le coût global est particulièrement élevé.</i></p> <p><i>M. le Maire précise qu'en matière de calendrier et délais de réalisation des travaux, des aménagements ont d'ores et déjà été annoncés. Un programme précis de travaux devra toutefois être présenté avant le mois de septembre.</i></p> <p style="text-align: right;">➤ <i>Valérie POISSON:</i></p> <p>Demande à quoi correspond la réunion CAUE du vendredi 20 mars.</p> <p><i>M. le Maire explique qu'il s'agit de rencontrer des techniciens du Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (Conseil Général) afin de leur présenter</i></p>	<p>24700 Montpon Ménéstérol pour un montant de 1 214,28 € HT,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer tous documents utiles en la matière.</li> </ul>
---------------------------------------	---	---

	<p><i>le projet d'aménagement global par rapport à la probable acquisition foncière autour du village et au projet de création du futur centre de loisir.</i></p> <p>➤ <i>Annie DUMAREAU :</i> Théâtre « La Gargouille » attendu le 13 mars pour l'installation du chapiteau sur le Parking Vert de la Plaine des Sports et avant la semaine de spectacle à venir.</p> <p>➤ <i>Didier RUDELIN :</i> Éclairage public Rte de Bergerac (RD37) : le dossier est en cours avec le SDE24.</p> <p>➤ <i>André ZAVAN:</i> Écran plat : M. ZAVAN informe les membres du Conseil Municipal du don par M. BEAUDEAU d'un écran plat à la collectivité. Cet écran est destiné à remplacer celui du PC se trouvant dans le bureau des Services Techniques et qui est tombé définitivement en panne. Remerciements à M. BEAUDEAU.</p> <p><b>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.</b></p>	<p>La Conseil Municipal prend acte des différents points abordés.</p>
--	---	---

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le  
Jeudi 02 avril 2015 à 20h00.**